

# Procès verbal de l'AG de l'AFHEP du 11.09.2008

HEP Lausanne, 16h30, Salle C33-720, 28 membres sont présents.

Se sont excusés : Régine Clottu et Bernard Savoy

## Première partie : assemblée statutaire

La présidente ouvre la partie statutaire de l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les participants.

L'ordre du jour est lu, puis accepté par l'assemblée.

### Point 1 : Adoption du PV de l'assemblée générale du 6 septembre 2007

Le PV est présenté rapidement et est accepté à l'unanimité.

### Point 2 : Rapport d'activités du comité et projets pour l'année 2008-09

La présidente passe en revue les nombreuses activités du comité, notamment :

- les 6 rencontres du comité avec le Comité de Direction qui ont porté sur les problèmes récurrents des rentrées (listes des étudiants et des groupes, réservation de salles, annonce des échecs d'étudiants,...), le rôle des responsables de module et d'UER dans la désignation des remplacements de collègues, la santé au travail suite à plusieurs cas de « burn out » parmi les formateurs, la transition des contrats CDI à CDD, etc ; malheureusement, force est de constater que les mêmes problèmes reviennent régulièrement sans qu'une réelle volonté de les résoudre apparaisse ;
- l'AG extraordinaire du 29 janvier et la grève qui eut lieu le 31 janvier 2008 à propos de DECFO-SYSREM ;
- les divers « 5 à 7 » qui sont annoncés par affichettes et qui eurent lieu à la salle C33-420 ;
- les tâches spécifiques de notre présidente dans divers organes syndicaux, en particulier au comité central de la FSF et à la commission consultative de la formation continue.

L'assemblée applaudit chaleureusement le rapport de la présidente.

### Point 3 : Présentation des comptes 2007 et rapport des vérificateurs

Le caissier Yvan Péguiron fait la lecture des compte 2007 que l'on peut résumer ainsi :

Produits :	5'033,85.- CHF (notons que cette année, vu le peu de frais de fonctionnement du comité, les cotisations sont restées à 75.- CHF, contrairement à la décision prise lors de l'assemblée générale de septembre 2007 qui prévoyait 85.- CHF)
Charges :	4'419,8.- CHF

L'exercice débouche donc sur un bénéfice de 614,05.- CHF. Le capital de notre société se monte à 10'635,85.- CHF.

René Barioni présente le rapport des vérificateurs des comptes – René Barioni et Lucy Clavel-Reamy – et félicite le caissier pour la bonne tenue des comptes. Les vérificateurs des comptes recommandent à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés par le caissier.

#### **Point 4 : Approbation des comptes 2007 et nomination des vérificateurs pour l'exercice 2008**

L'assemblée accepte les comptes tels que présentés par acclamations et donne décharge au caissier.

L'assemblée nomme Lucy Clavel-Reamy vérificatrice des comptes pour le prochain exercice 2008 et Christian Fantoli comme vérificateur suppléant.

#### **Point 5 : Budget 2008 et cotisations 2009**

Yvan Péguiron présente le budget 2008 qui reprend les grandes lignes du précédent et qui est accepté par l'assemblée.

Les cotisations 2009 seront portées à 85.- CHF comme le prévoyait l'assemblée générale de 2007. Il est décidé que l'indemnité de la présidente sera doublée.

#### **Point 6 : Election du comité et nomination du/de la président/e**

Deux nouvelles personnes ont été approchées pour compléter notre comité au vue des lourdes tâches qui l'attendent avec les nombreux dossiers importants à venir. Mylène Ducrey et Luc-Olivier Bünzli sont ainsi élus par acclamations de l'assemblée, mais Luc-Olivier Bünzli demande encore quelques jours pour réfléchir à l'acceptation ou non de cette tâche.

Les autres membres du comité sont reconduits par acclamations et l'assemblée renouvelle le mandat de la présidente actuelle.

#### **Point 7 : Propositions du comité**

Anne Clerc fait un bilan rapide des dossiers qui restent en suspens et des demandes récurrentes faites au CoDir :

- la santé au travail ;
- l'obtention de listes d'étudiants des modules avec des groupes déjà formés ;
- la hiérarchie et les rôles entre les UER et les responsables de module ;
- l'évaluation qualité de tous les services de la HEP et non pas uniquement les cours des formateurs ;
- l'organisation lourde du calendrier universitaire qui laisse peu de temps aux formateurs pour respirer ;
- la gestion des recours des étudiants ;
- la gestion des feuilles de charges.

Concernant la consultation du futur règlement d'application de la loi HEP, le comité demande aux personnes qui seraient intéressées à travailler sur ce dossier de s'annoncer au comité. Il est relevé que cette discussion aura notamment des incidences sur les classes de salaires des formateurs.

Concernant la constitution de la commission du personnel (art. 38 LHEP), le comité encourage ses membres à s'engager dans ce travail.

Concernant le traitement juridique des recours des étudiants, le comité relève les diverses difficultés rencontrées dans cette procédure, notamment la lourdeur de la tâche pour les formateurs. Elaborer une check-list des choses à faire, nommer une personne-ressource pour aider les formateurs, publier la jurisprudence de nos recours, sont suggérés pour faciliter le travail des formateurs.

#### **Point 8 : Propositions individuelles et divers**

Aucune demande particulière n'est faite par l'assemblée.

## **Deuxième partie : Exposé de M. Philippe Hierholtz**

La présidente, Elisabeth Stierli donne la parole à M. Philippe Hierholtz, ancien formateur de la HEP.

Philippe Hierholtz présente un diaporama sur la situation de la misère à Addis Abeba et une association (KAMSAD, section suisse de « Seniors of Ethiopia ») qui apporte du soutien aux personnes âgées dépourvues de toute aide sociale dans ce pays d'Afrique. Après une présentation imagée de la situation à Addis Abeba et détaillée de l'association en question, il propose à l'assemblée de parrainer individuellement quelques-unes de ces personnes âgées.

La présidente remercie les personnes présentes et lève la séance à 18h30.

Un apéritif est servi à tous nos membres présents.

Le secrétaire du jour : Guillaume Roduit